

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2024
Délibération n°2024-05-03

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi seize du mois de mai deux mille vingt-quatre.

En présence de :

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS), M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

Absent :

M. Jean-François RICARD délégué de Blain

Secrétaires de séance : M. Max PIJOTAT & Mme *Claudie MERCIER*

FINANCES - BUDGET ADMINISTRATION GENERALE - DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2024-03-17 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20240522-2024-05-03-DE
Date de réception préfecture : 27/05/2024

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits pour les écritures d'annulation sur exercices antérieurs à passer sur l'exercice 2024.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'accepter** d'apporter au budget primitif 2024 du budget Administration générale les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes ci-dessous :

Section	Sens	Type d'écriture	Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
F	D	Réelle	67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	59 250,00 €	20 000,00 €	79 250,00 €
F	D	Réelle	011	60623	Alimentation	6 750,00 €	-1 000,00 €	5 750,00 €
F	D	Réelle	011	60628	Autres fournitures non stockées	4 500,00 €	-1 000,00 €	3 500,00 €
F	D	Réelle	011	60632	Fournitures de petit équipement	17 250,00 €	-1 000,00 €	16 250,00 €
F	D	Réelle	011	617	Etudes	25 000,00 €	-7 000,00 €	18 000,00 €
F	D	Réelle	011	615221	Bâtiments publics	22 500,00 €	-5 000,00 €	17 500,00 €
F	D	Réelle	011	6236	Catalogues et imprimés	19 000,00 €	-5 000,00 €	14 000,00 €

- **D'autoriser** Madame La Présidente à signer les actes correspondants :
 - DSF - Chapitre 67 : +20 000 €
 - DSF - Chapitre 011 : -20 000€

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE - 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 22/05/2024

Les secrétaires de séance
Max PIJOTAT

Claudie MERCIER

La Présidente
Rita SCHLADT





Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20240522-2024-05-03-DE
Date de réception préfecture : 27/05/2024